

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2890

25 novembre 2011

SOMMAIRE

4 Katz Design S.à r.l	Boutique Danielle S.à r.l
5like5 Consulting	Brixton Holding S.A
AAA Services S.A	cadooz Luxembourg Two S.à.r.l 138683
Agnes Constructions Succ. S.A138683	C & I Holdings S.à r.l
Alcanjane S.à r.l	
Alcom Inter S.à.r.l	Fincer Lussemburgo S.A138712
Allianz Global Investors Opportunities 138678	Fiocco S.A. SPF
Allianz Global Investors Opportunities 138678	Fiocco S.A. SPF
Alphatrade-Group S.A138682	Fix S.A
Aluzare S.A138688	INNCONA S.àr.l. & Cie. Deux cent quatre-
Antidote S.à r.l	vingt-douzième (292.) S.e.c.s138697
Aquis S.A138690	INNCONA S.àr.l. & Cie. Deux cent quatre-
Arcelor Commercial Rebar S.A138682	vingt-onzième (291.) S.e.c.s
Aries Investment S.à.r.l	INNCONA S.àr.I. & Cie. Deux cent quatre-
Arnold Clark Luxembourg138689	vingt-treizième (293.) S.e.c.s
Arolex GmbH138690	INNCONA S.àr.l. & Cie. Quatre cent qua-
Aromatherapy of Luxembourg, s.à r.l 138696	tre-vingt et unième (481.) S.e.c.s
Arteceramica 8008 S.à r.l	INNCONA S.àr.I. & Cie. Quatre cent qua-
Art S.A138696	tre-vingtième (480.) S.e.c.s
A.S. Immo S.A	
Association for Marketing and Sales S.A.	Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR
138683	Ulysses Luxembourg S.à r.l
Atelier Claude Willems S.à r.l138697	Wind and More SA
Bio Energy International S.A138697	World Trade Polymers S.A
BMG RM Investments Luxembourg S.àr.l.	Zuppardo
429703	Συργαι αυ



Zuppardo, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 133.888.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011143772/14.

(110166088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Brixton Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 133.813.

Conformément à l'Article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 23 février 2008 entre les sociétés:

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Luxembourg R.C.S. B 15302

Siège social: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

et

Brixton Holding S.A.

Luxembourg R.C.S. B 133.813

Siège social: 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

La dénonciation de la convention de domiciliation susvisée est effective au 6 octobre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011143794/19.

(110166468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Wind and More SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 163.882.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Arkai Domiciliation Sarl, ayant son siège social au 43, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.940, ici dûment représentée par son gérant unique Monsieur Eddy DÔME, avec adresse professionnelle au 43, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Lequel comparant, agissant èsdite qualité a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties déclarent constituer entre eux et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I er .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de "Wind and More SA".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration ou par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.



Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cents euros (100. EUR).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 49 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.



En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

- **Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.
- **Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier mardi de juin à seize heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.



Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été libérées à CENT POUR CENT (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifié ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).
- 2. Est été appelé aux fonctions d'administrateurs:
- Monsieur Eddy DÔME, préqualifié.
- 3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
- SD COMPTA S.àr.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social à L-8443 Steinfort, 12, Square Général Patton et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.036.
- 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.
 - 5. Le siège social de la société est fixé au 43, Boulevard Joseph II, L1840 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Dôme et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42659. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.



Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140564/181.

(110162280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

E.V.A. (Ergon Vehicle Arno) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 118.389.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 août 2011 acte n°229 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2011143799/13.

(110166171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

A.S. Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.539.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L -1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011143875/14.

(110166855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Allianz Global Investors Opportunities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 144.896.

Auszug aus der Niederschrift über die Jahreshauptversammlung der Anteilinhaber

In der ordentlichen Hauptversammlung der Gesellschaft vom 14. Oktober 2011 haben die Anteilinhaber folgende Beschlüsse gefasst:

- Wiederwahl von Herrn Martyn Cuff, von Herrn Daniel Lehmann sowie von Herrn George McKay als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 12. Oktober 2012.
- Wiederwahl von PricewaterhouseCoopers, S.ä r.l., Luxemburg, mit Berufsanschrift 400, route d'Esch, L-1014 Luxemburg, Luxemburg, als Abschlussprüfer bis zur nächsten Jahreshauptversammlung der Gesellschaft am 12. Oktober 2012.

Senningerberg, den 14. Oktober 2011.

Für die Richtigkeit des Auszuges

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Claude Asselborn / Oliver Eis

Référence de publication: 2011143878/19.

(110167402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Allianz Global Investors Opportunities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 144.896.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Senningerberg, le 14.10.2011.

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Claude Asselborn / Oliver Eis

Référence de publication: 2011143879/12.

(110167412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

5like5 Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 163.896.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend elf, den dreissigsten September.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Michael SCHARFF, Kaufmann, wohnhaft in D-54296 Trier, Bonifatiusstrasse, 38.

Welcher Komparent den handelnden Notar ersuchte die Satzung einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung "5like5 Consulting".

- Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert.
- **Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Dienstleistung im Bereich der Gebäudeverwaltung und deren Pflege, sowie der Handel mit Waren jeglicher Art.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000,-) und ist aufgeteilt in ein tausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je EINUNDDREISSIG EURO (€ 31,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II. - Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.



Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrate oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern.
- Oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III. - Generalversammlung

Art. 13. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gut zuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am ersten September um 11.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.



Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

Art. 15. Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

- Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endigt am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.
- Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden.

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

- Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.
- **Art. 20.** Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endigt am 31. Dezember 2011.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2012 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der alleinige Anteilhaber die EIN TAUSEND (1.000) Aktien zu zeichnen. Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000,-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der Komparent erklärt seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend drei hundert Euro (€ 1.300,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann nimmt der alleinige Anteilhaber folgende Beschlüsse:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder und die Zahl der Kommissare wird auf jeweils einen festgesetzt.

Zum alleinigen Verwalter wird bestellt:

Herr Michael SCHARFF, vorgenannt, welcher die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten kann.

3.- Zum Kommissar wird bestellt:



Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung TAXolution Consulting S.à r.l., mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grandrue, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 149.181.

- 4.- Die Mandate des alleinigen Verwalters und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2016.
 - 5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. SCHARFF, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 4 octobre 2011. Relation: ECH/2011/1688. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 12. Oktober 2011.

Référence de publication: 2011140578/169.

(110162680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Alphatrade-Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 60.258.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011143880/14.

(110166849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Arcelor Commercial Rebar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 2, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 47.058.

L'Assemblée générale du 17 octobre 2011 a pris acte de la démission de Monsieur Gérard EVRARD, administrateur démissionnaire.

L'Assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Jean-Claude WATRIN en tant que nouvel administrateur, avec adresse professionnelle au boulevard Aloyse Meyer, L-4241 Esch-sur-Alzette.

Monsieur Jean-Claude WATRIN est nommé pour une période de un (1) an. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143885/15.

(110167008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

AAA Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 9, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 64.892.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/10/2011.

Référence de publication: 2011143892/10.

(110167335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Signature.



AMS S.A., Association for Marketing and Sales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9952 Drinklange, 26, Elwenterstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.963.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 27 septembre 2011

L'an deux mille onze, le vingt-sept septembre, les actionnaires de la société Association for Marketing and Sales S.A., en abrégé «AMS S.A.», se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire et ont pris la résolution suivante:

Notification du changement du siège social

Suite à une nouvelle nomenclature des rues décidée par l'Administration Communale, les actionnaires souhaitent informer les tiers que depuis le 01.09.2011, le siège social est désormais situé à:

26, Elwenterstrooss

L-9952 Drinklange.

Drinklange, le 27.09.2011.

Référence de publication: 2011143889/18.

(110167076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Alcanjane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7244 Bereldange, 2, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 143.007.

Les comptes annuels au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143896/10.

(110167114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Agnes Constructions Succ. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8363 Greisch, 3, An der Aler Kéier.

R.C.S. Luxembourg B 128.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011143894/13.

(110167224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

cadooz Luxembourg Two S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 116.979.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

- "cadooz One Luxembourg S.à r.l.",a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 116.883,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 20 September 2011.



- "Palamon European Equity II L.P.", a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10434,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given on 20 September 2011.

- "Palamon European Equity II "BOA" L.P.", a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10450,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given on 20 September 2011.

- Mr. Michael Seydel, residing at Hansastraße 4, 20149 Hamburg, Germany,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given on 20 September 2011.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "cadooz Luxembourg Two S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 116.979, incorporated by a deed drawn up by a notarial deed on 6 June 2006 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 9 August 2006 (number 1524). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 8 th of December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 4 February 2010 (number 242).

The appearing parties representing the whole corporate capital have required the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The Shareholders decide to appoint, as liquidator of the Company, "Palamon European Equity II L.P.", a company incorporated and existing under the laws of England and Wales, having its registered office at Cleveland House 33 King Street, London, SW1Y 6RJ, registered in Cardiff under registration number LP 10434.

Third resolution

The Shareholders decide that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Fourth resolution

The shareholders resolve to acknowledge and approve the repurchase by the Company of all of the six thousand one hundred and forty-five (6,145) preferred ordinary shares A, with a par value of twentyfive euro (EUR 25.-) each, owned by cadooz One Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 116.883, in the share capital of the Company (the "Repurchased Shares"), at a price of one thousand euros (EUR 1,000.-) per repurchased share plus an amount equal to 9% per annum (compounded annually as at 31 December in each year) calculated on the nominal value amount of the Preferred Ordinary Shares A plus the Share Surplus. The redemption price has been fixed at nine million six hundred and sixty-five thousand forty-four euros sixtynine cents (EUR 9,665,044.69).

Fifth resolution

The shareholders decide to subsequently reduce the Company's share capital by an amount of one hundred and fifty-three thousand six hundred and twenty-five euros (EUR 153,625.-), so as to bring the share capital from two hundred



and fifteen thousand two hundred and fifty euros (EUR 215,250.-), down to sixty-one thousand six hundred and twenty-five euros (EUR 61,625.-), by the cancellation of the Repurchased Shares.

Sixth resolution

As a consequence of the above-decided share capital reduction, the shareholders resolved to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation relating to the share capital, which article shall henceforth be read as follows:

" Art. 5. Share capital.

- 5.1 The corporate capital is fixed at sixty-one thousand six hundred and twenty-five euros (EUR 61,625.-) represented by:
- two thousand three hundred and forty-four (2,344) Ordinary Shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each (hereinafter referred to as the «Ordinary Shares»); and
- one hundred and twenty-one (121) Preferred Ordinary Shares B with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each (hereinafter referred to as the «Preferred Ordinary Shares B» and together with the Ordinary Shares, the «Shares»)."

Seventh resolution

The shareholders resolve to amend article 21 of the Company's articles of incorporation as well as to remove the definition of Preferred Ordinary Shares A and amend the definition of Shares in the definition section of the articles of incorporation, as follows:

Article 21 shall read as follows:

" Art. 21. Distribution Right of Shares.

- 21.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.
- 21.2 From the annual net profits of the Company determined under Article 21.1, five per cent (5%) shall compulsorily be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be made as soon as and for as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company as stated in Article 5 hereof or as such reserve is increased or reduced from time to time.
- 21.3 The net profits after any allocation under Article 21.2 shall be available for distribution as set out in the remainder of this Article 21.
- 21.4 Any distributions shall be allocated between the holders of Ordinary Shares and Preferred Ordinary Shares B pro rata to their shareholdings in the Company.
- 21.5 In the event of any liquidation or winding up of the Company, the Shareholders hereby agree that to the extent legally permissible, it is intended that the proceeds of liquidation be applied to instruments issued by the Company as follows:
- 21.5.1 firstly, all debt instruments issued by the entity being liquidated shall be fully repaid in order of the priority specified in such instruments (failing which, pari passu) and pari passu between the holders of a particular instrument, including in each case all accrued but unpaid interest,
 - 21.5.2 secondly,
 - (a) all PECs issued by the Company shall be fully repaid all accrued but unpaid interest or dividends,
- (b) the Market Value of the Contribution attaching to the Preferred Ordinary Shares B shall be fully repaid pari passu between the holders thereof,

provided that under this Article 21 the portion of the proceeds to be applied to the holders of the Preferred Ordinary Shares B shall be in all cases pro rata to the percentage of the Preferred Ordinary Shares B in the total nominal share capital of the Company as at Completion;

- 21.5.3 thirdly, the remaining liquidation proceeds shall be distributed among the holders of Shares provided that to the extent the proceeds do not suffice for all payments due under Articles 21, they shall be paid to the relevant persons entitled thereto pro rata to their entitlements under this Article.
- 21.6 The preceding liquidation rights pursuant to Article 21.5 shall also apply mutatis mutandis to the extent legally permissible in the event of a sale of all or substantially all of the assets of the Company (or the Company and its subsidiaries taken as a whole), a merger, consolidation or takeover of the Company or a (partial) IPO of the Company (provided that the Company changes its legal form) or a vehicle created for those purposes.
- 21.7 No dividends shall be payable to the Shareholders without the consent of (a) the Board of Managers and (b) to the extent required by law, of the shareholders general meeting of the Company with a simple majority of the votes capable of being cast."

The definition of «Shares» in the definition section of the Company's articles of incorporation is amended as follows:

"Shares means any Ordinary Shares, Preferred Ordinary Shares B, and any other ordinary, preferred ordinary and preference shares in the Company as issued and outstanding from time to time;".



Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- «cadooz One Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116.883,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 septembre 2011.

 «Palamon European Equity II L.P.», un partnership constitué et régie selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Cleveland House 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, immatriculée à Cardiff sous le numéro LP 10434.

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 septembre 2011.

- «Palamon European Equity II "BOA" L.P.», une société constituée et régie selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Cleveland House 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, immatriculée à Cardiff sous le numéro LP 10450,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 septembre 2011.

- Monsieur Michael Seydel, ayant son domicile à Hansastraße 4, 20149 Hambourg, Allemagne,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 septembre 2011.

Les procurations signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «cadooz Luxembourg Two S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.979 et constituée par un acte notarié du 6 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 9 août 2006 (numéro 1524). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 4 février 2010 (numéro 242).

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer en tant que liquidateur, "Palamon European Equity II L.P.", un partnership constitué et régie selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au Cleveland House 33 King Street, Londres, SW1Y 6RJ, immatriculée à Cardiff sous le numéro LP 10434.

Troisième résolution

Les associés décident que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.



Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Quatrième résolution

Les associés décident de reconnaître et d'approuver le rachat par la Société de l'ensemble des six mille cent quarantecinq (6.145) parts sociales de catégorie A, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, actuellement détenues par cadooz Luxembourg One S.à r.l., prénommé, (les "Parts Sociales Rachetées") à un prix de mille euros (EUR 1.000,-) par part sociale rachetée plus un montant égal à 9 pour cent par an calculé à partir du montant nominal de la Part Sociale Ordinaire Préférentielle A plus le Surplus de Part Sociale. Le prix de rachat a été fixé à neuf millions six cent soixante-cinq mille quarante-quatre euros soixante-neuf cents (EUR 9.665.044,69).

Cinquième résolution

Les associés décident de réduire le capital social de la Société, par un montant de cent cinquante-trois mille six cent vingt-cinq euros (EUR 153.625.-) (le «Montant Réduit»), de sorte que le capital social est porté du montant de deux cent quinze mille deux cent cinquante euros (EUR 215.250.-), à soixante et un mille six cents vingt-cinq euros (EUR 61.625.-) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

Sixième résolution

Suite de la réduction du capital social décidé ci-dessus, les associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, relatif au capital social, lequel article sera désormais rédigé comme suit:

« Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à soixante et un mille six cent vingt-cinq euros (EUR 61.625.-) représenté par:
- deux mille trois cent quarante-quatre (2.344) Parts Sociales Ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires") et
- cent vingt et un (121) Parts Sociales Ordinaires Privilégiées de classe B ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune (les "Parts Sociales Ordinaires Préférentielles B", et étant désignées ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires comme "Parts"). Les détenteurs de Parts constituent ensemble les "Associés".»

Septième résolution

Les associés décident de modifier l'article 21 des statuts de la Société ainsi que de supprimer la définition des Parts Sociales Ordinaires Préférentielles A de la section des définitions dans les statuts et de modifier la définition des Parts Sociales dans la section des définitions dans les statuts.

L'article 21 des statuts est modifié comme suit:

« Art. 21. Droit de distribution des parts.

- 21.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.
- 21.2 A partir des bénéfices nets annuels de la Société déterminés suivant l'Article 21.1, cinq pour cent (5%) seront obligatoirement alloués à la réserve légale. Cette allocation cessera dès que et aussi longtemps que le montant de celleci attendra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société tel que déclaré dans l'Article 5 des Statuts ou telle que le montant de cette réserve est augmenté ou réduit de temps en temps.
- 21.3 Les profits nets après allocation suivant l'Article 21.2 pourront être distribués tel qu'établi dans le reste de cet Article 21.
- 21.4 Toute distribution sera allouée aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires et de Parts Sociales Ordinaires Préférentielles B au prorata de leur participation dans la Société.
- 21.5 En cas de liquidation ou de dissolution de la Société, les Associés déclarent accepter par la présente que, dans la limite permise par la loi, il est entendu d'attribuer le boni de liquidation aux instruments émis par la Société comme suit:
- 21.5.1 Premièrement, tous les instruments de dette émis par l'entité en liquidation seront entièrement remboursés dans l'ordre de priorité spécifié dans de tels instruments (sinon, pari passu) et pari passu entre les détenteurs d'un instrument particulier, incluant dans chaque cas tous les intérêts courus mais non payés,

21.5.2. Deuxièmement,

(a) tous PECs émis par la Société seront entièrement remboursés pari passu entre les détenteurs incluant dans chaque cas tous les intérêts courus et non payés,



- (b) la Valeur Marchande de l'Apport se rapportant Parts Sociales Ordinaires Préférentielles B sera entièrement remboursé pari passu entre les détenteurs de celles-ci, pourvu que suivant cet Article 21, la part des bénéfices à attribuer aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires Préférentielles B soit dans tous les cas proportionnelle au pourcentage des Parts Sociales Ordinaires Préférentielles B dans le capital social nominal total de la Société à la Réalisation;
- 21.5.3 Troisièmement, l'excédent d'actif issu de la liquidation sera distribué entre les détenteurs de Parts Sociales dans la mesure où les bénéfices ne suffisent pas à couvrir tous les paiements dus suivant les Articles 21, ils seront distribués aux personnes concernées qui y ont droit proportionnellement à leurs droits suivant cet Article.
- 21.6 Les droits de liquidation précédents suivant l'Article 21.5 s'appliqueront aussi mutatis mutandis dans la limite permise par la loi dans le cas d'une vente de tous ou substantiellement tous les actifs de la Société (ou de la Société et des ses filiales dans leur ensemble), d'une fusion, consolidation, offre de participation dans la Société, IPO (partielle) de la Société (sous réserve que la Société change sa forme juridique) ou d'un véhicule créé dans ces buts.
- 21.7 Aucun dividende ne sera payé aux Associés sans l'accord (a) du Conseil de Gérance et (b) dans la mesure de ce qui est exigé par la loi, de l'assemblée générale des Associés de la Société par une décision à la majorité simple des votes exprimés.

La définition de Parts Sociales dans la section définition des statuts est modifiée comme suit:

«Parts Sociales signifient toutes Parts Sociales Ordinaires, Parts Sociales Ordinaires, et les Parts Sociales Ordinaires Préférentielles B, et toutes Parts sociales ordinaires, ordinaires préférentielles et de préférence dans la Société telles qu'émises et en cours de temps en temps;».

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12820. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011140673/261.

(110162944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Alcom Inter S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 25, Henneschtgaass.

R.C.S. Luxembourg B 77.295.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 20/10/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011143897/10.

(110167332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Aluzare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zare llot Est.

R.C.S. Luxembourg B 130.632.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA L-2530 LUXEMBOURG 4, RUE HENRI SCHNADT Signature

Référence de publication: 2011143899/13.

(110167229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Antidote S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5823 Fentange, 15, op der Sterz. R.C.S. Luxembourg B 153.985.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011143901/14.

(110166848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Aries Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 84.034.

Extrait des Résolutions prises par les associés en date du 8 août 2011

Les mandats de Monsieur Sergio DUTTO, employé privé, résidant au 43, Via Bodina, I-12100 Cuneo, de Madame Wendy Merrigan, employée privée, résidant à Camaderry View, Laragh, Glendalough, Co Wicklow, IRLANDE, de Monsieur Rory Patrick WILLIAMS, expert comptable, résidant au 17, Seven Oaks, Drumcondra, Dublin 9, IRLANDE et de Monsieur Matteo Francesco RABINO, étudiant, résidant au 5, Avenue Princesse Grace, MC - 98.000, Monaco en tant que Gérants, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale des Associés de l'an 2012.

Le mandat de Monsieur Rory Patrick WILLIAMS, expert comptable, résidant au 17, Seven Oaks, Drumcondra, Dublin 9, IRLANDE, en tant que Président du Conseil de Gérance, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de T Assemblée Générale des Associés de l'an 2012.

Le 8 août 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour ARIES INVESTMENT S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2011143902/22.

(110167067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Arnold Clark Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 136.405.

Extrait des résolutions du conseil de gérance prises en date du 29 août 2011

Suite aux résolutions du conseil de gérance prises le 29 août 2011, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour ARNOLD CLARK LUXEMBOURG, S.À R.L.

Jean- Michel Hamelle

Gérant

Référence de publication: 2011143903/15.

(110167218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Arolex GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 21.772.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L -1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011143904/14.

(110166847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Aquis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.922.

STATUTS

L'an deux mille onze, le troisième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée A.D. CONSULT, ayant son siège social au 96, route d'Arlon, L-8210 Mamer, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 79.567,

ici représentée par Monsieur Dirk HEINEN, administrateur de sociétés, demeurant à B-4780 ST.VITH, Rodter Strasse 58f, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 septembre 2011;

2.- La société anonyme AD TRUST, ayant son siège social au 96, route d'Arlon, L-8210 Mamer, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 53.189,

ici représentée par Monsieur Dirk HEINEN, administrateur de sociétés, demeurant à B-4780 ST.VITH, Rodter Strasse 58f, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 septembre 2011.

Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 er . Forme.

Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. Dénomination.

La Société prend comme dénomination «Aquis S.A.».

Art. 3. Siège social.

Le siège social de la Société est établi dans la commune de Mamer.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la même commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.



Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Objet.

La Société a pour objet la prise de participations mobilières tant au Luxembourg qu'a l'étranger dans des entreprises commerciales, industrielles ou immobilières. Elle pourra également s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises existantes ou à créer susceptible de favoriser son développement ou de constituer pour elle une source de débouchés ou de revenus.

Elle pourra gérer son propre patrimoine mobilier et immobilier et s'intéresser par toutes voies de droit au développement de celui-ci. Elle pourra se porter caution et donner toute sureté, réelle ou personnelle, en faveur de toute personne ou société, liée ou non.

La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, toutes activités et opérations se rapportant au commerce de biens immeubles et aux services afférents à tels biens, ainsi -sans que l'énumération qui suit soit limitative -l'achat, la vente, la construction, la transformation, l'équipement, l'aménagement, l'entretien, la location, la prise en location, la promotion, la location-financement, le lotissement, le courtage, la prospection et l'exploitation de tous biens et droits immobiliers. Elle pourra donc entre autres s'intéresser à toutes les activités d'agences immobilières.

La Société pourra concéder des licences, des droits de propriété physique ou intellectuelle, de marques ou de brevets. Elle pourra percevoir des royalties et des revenus d'exploitation de ces droits.

Elle pourra en outre, de façon générale et sous réserve de restrictions légales, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec l'une ou l'autre branche de son objet et pouvant en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec des tiers, le commerce de gros, de demi-gros et de détail, l'importation, l'exportation, le courtage et la représentation, la distribution, la location et la mise à disposition sous quelque forme que ce soit:

- de tous matériaux, marchandises, produits, machines, engins, dispositifs et outillages, neufs ou d'occasion, pour la construction, la transformation et la rénovation d'immeubles ainsi que pour le parachèvement;
 - de tous articles et fournitures électriques et luminaires;
 - de tous articles et fournitures pour la plomberie, le chauffage et les sanitaires;
- de tous matériaux, marchandises et produits utilisés dans le secteur des énergies renouvelables: panneaux solaires et photovoltaïques, puits canadiens...
 - de tous articles de peinture, solvants et vernis; revêtements de sols et murs; décoration intérieure et extérieure.

La Société pourra également fournir des services connexes ayant un rapport direct ou indirect avec le négoce de matériaux, outillages et dispositifs liés à la construction, tels que le stockage, le transport, la livraison, le montage, le démontage...

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

De façon générale, la Société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation.

Art. 6. Capital social.

Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Prime d'émission.

En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.



Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété des actions.

Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Forme des actions.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration.

La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation.

Vis-à-vis des tiers, la Société est représentée et engagée conformément aux dispositions suivantes:

- Pour tous les actes de la gestion journalière dont le montant ou la contre-valeur est inférieur à la somme de EUR 50.000,-(cinquante mille euros), par la signature individuelle de l'administrateur délégué;
 - Pour tous les autres actes relatifs à l'exécution des résolutions du Conseil d'Administration, notamment:
- les actes de la gestion journalière dont le montant ou la contre-valeur est supérieur à la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros),
- les actes auxquels un fonctionnaire public ou un officier ministériel prête son concours, spécialement les actes de vente, d'achat ou d'échange d'immeuble, les actes de constitution ou d'acceptation d'hypothèque, de constitution de sociétés civiles ou commerciales, les procès-verbaux d'assemblée de ces sociétés, les mainlevées avec ou sans constatation de paiement, sous renonciation à tous droits réels, privilèges et actions résolutoires, et les pouvoirs et procurations relatifs à ces actes décidés par le conseil d'administration,
- les actes et conventions aux termes desquels la société grève de charges et/ou dispose, en tout ou en partie, des parts sociales et actions détenues par la société,

soit par la signature de l'ensemble des administrateurs soit par la signature de l'administrateur unique si le conseil est composé d'un seul administrateur, lesquels auront à justifier préalablement à l'égard des tiers d'une décision préalable du conseil ainsi que d'une décision concomitante de l'assemblée générale statuant à la majorité des voix, en présence des membres du conseil et confirmant la décision prise.

La société sera également engagée en toutes circonstances vis-àvis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir; avant de pouvoir consentir une telle délégation, le conseil d'administration devra toutefois, si la délégation porte sur des actes ou opérations autres que de gestion journalière et pour un montant ou une contre valeur supérieur à EUR 50.000,-(cinquante mille euros), justifier préalablement d'une décision concomitante de l'assemblée générale statuant à la majorité des voix, en présence des membres du conseil et confirmant la décision prise.



Art. 13. Acompte sur dividende.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et Débours.

Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts.

Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des administrateur(s).

Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.



Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 19. Actionnaire(s).

Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales.

Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Les détenteurs d'actions au porteur devront obligatoirement produire celles-ci.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 22. Exercice social.

L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Comptes sociaux.

A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale.

L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectation des bénéfices.

Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le



distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 26. Dissolution et Liquidation.

La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 27. Disposition finale.

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2013.
- (3) Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.
- (4) Par dérogation à l'article 11 des statuts, le(s) premier(s) administrateur(s)-délégués sont désignés par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, représentées comme mentionné ci-avant, déclarent souscrire les cent (100) actions comme suit:

- La société à responsabilité limitée A.D. CONSULT, préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
- La société anonyme AD TRUST, préqualifiée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été libérées par les comparantes, représentées comme mentionné ci-avant, à hauteur de 100 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentées comme mentionné ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaires de la Société ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Madame Jessica DOURCY, juriste, née à Moshi (Tanzanie), le 27 février 1984, demeurant à 3A Tower 2 Le Bleu Deux, 12, Tung Chung Waterfront road, Tung Chung, Hong Kong;
- b) Monsieur Christophe COURTOIS, entrepreneur, né à Verviers (Belgique), le 21 avril 1971, demeurant à B-4960 Pont-Malmedy, 4, Derrière La Ville;
- c) La société Parimmo S.A. ayant son siège social à B-4960 Pont-Malmedy, 4, Derrière La Ville, inscrite au Registre des Personnes Morales (RPM) de Verviers en Belgique sous le numéro 0826.970.233 représentée exclusivement par son administrateur délégué, Monsieur Christophe COURTOIS, préqualifié.



- 3. La durée du mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.
- 4. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 11 des statuts.
 - 5. A été appelée aux fonctions d'administrateur-délégué:
- Madame Jessica DOURCY, juriste, née à Moshi (Tanzanie), le 27 février 1984, demeurant à 3A Tower 2 Le Bleu Deux, 12, Tung Chung Waterfront road, Tung Chung, Hong Kong.

La Société est engagée par la signature de l'administrateur-délégué prénommé dans les limites prévues par les statuts.

- 6. La durée du mandat de l'administrateur-délégué prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.
 - 7. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
- Monsieur Steeve DOURCY, architecte, né à Nairobi (Kenya), le 15 juillet 1982, demeurant à B-4800 Verviers, 18, rue de la Colline, 1 ^{er} étage.
- 8. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.
 - 9. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Heinen, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 6 octobre 2011. Relation: RED/2011/2068. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 6 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140681/333.

(110162990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Aromatherapy of Luxembourg, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 9, um Schlass.

R.C.S. Luxembourg B 108.100.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011143905/9.

(110167583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Art S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 73, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 76.081.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011143906/15.

(110166961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.



Atelier Claude Willems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 118, rue de Bettembourg. R.C.S. Luxembourg B 72.231.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011143907/15.

(110166970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Bio Energy International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.385.

Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 septembre 2011

L'assemblée prend acte de la démission au 22 septembre 2011 de Messieurs Reno Maurizio TONELLI, Pierre LENTZ et Giovanni BROGGIATO de leurs mandats d'administrateurs, et de la démission, à la même date, de AUDIEX S.A. de son mandat de commissaire aux comptes.

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- KPMG AUDIT, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour Extrait Conforme

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143921/24.

(110167075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

INNCONA S.àr.I. & Cie. Deux cent quatre-vingt-douzième (292.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 160.496.

Gesellschafterbeschluss zur Vorlage beim Luxemburgischen Handelsregister

Name der Gesellschaft:

INNCONA S.àr.I. & Cie. Deux cent quatre-vingt-douzième (292.) S.e.c.s.

eingetragen unter RCSL B 160496

5, Baachergaass

5444 SCHENGEN

Grand-Duché de Luxembourg

Name des Versammlungsleiters: Joachim Grote

Name des Protokollführers: Joachim Grote

Name der anwesenden Teilnehmer: Joachim Grote

Name der Teilnehmer, die durch Vollmachten vertreten sind: Hans-Joachim Eucker Der Versammlungsleiter stellt fest, dass



- die Gesellschafterversammlung wurde ordnungsgemäß einberufen,
- die Vollmachten für die Teilnehmer, die sich durch Vollmachten vertreten lassen, ordnungsgemäß erteilt worden sind,
 - 100% des stimmberechtigten Gesellschaftskapitals anwesend sind,
 - die Abstimmung durch Handzeichen zu erfolgen hat.

Sodann hat die Gesellschafterversammlung ad Tagesordnungspunkt (TOP) 11 und 12 einstimmig (zu 100% des stimmberechtigten Kapitals) beschlossen:

TOP11. Kapitalherabsetzung der Gesellschaft zum 30.09.2010 von 175.100 € um 122.600 € auf 52.500 € zum Ausgleich der in der Bilanz zum 30.06.2010 ausgewiesen Bilanzverlustes. Die Herabsetzung soll durch folgende Herabsetzung der Nennbeträge der einzelnen Geschäftsanteile durchgeführt werden:

- a) Der Gesellschaftsanteil der INNCONA Management Sàrl in Höhe von 100 € wird auf 0 € herabgesetzt.
- b) Der Geschäftsanteil des Kommanditisten wird von 175.000 € auf 52.500 € herabgesetzt.

TOP 12. Im Falle des positiven Beschlusses gem. TOP 11 wird § Art. 3 des Gesellschaftsvertrages wie folgt geändert: "Gesellschafter/Kommanditisten sind:

- INNCONA Management Sàrl mit Sitz in I-5444 Schengen mit einem Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 0 €.
- Der Kommanditist, die TEMTEX Management S.A. hat einen Kommanditanteil von 52.500 €."

Der Versammlungsleiter / Der Schriftführer

Référence de publication: 2011143812/36.

(110166689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

INNCONA S.àr.I. & Cie. Deux cent quatre-vingt-onzième (291.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 160.495.

Gesellschafterbeschluss zur Vorlage beim Luxemburgischen Handelsregister

Name der Gesellschaft:

INNCONA S.àr.l. & Cie. Deux cent quatre-vingt-onzième (291.) S.e.c.s.

eingetragen unter RCSL B 160495

5, Baachergaass

5444 SCHENGEN

Grand-Duche de Luxembourg

Name des Versammlungsleiters: Joachim Grote

Name des Protokollführers: Joachim Grote

Name der anwesenden Teilnehmer: Joachim Grote

Name der Teilnehmer, die durch Vollmachten vertreten sind: Hans-Joachim Eucker Der Versammlungsleiter stellt fest, dass

- die Gesellschafterversammlung wurde ordnungsgemäß einberufen,
- die Vollmachten für die Teilnehmer, die sich durch Vollmachten vertreten lassen, ordnungsgemäß erteilt worden sind,
 - 100% des stimmberechtigten Gesellschaftskapitals anwesend sind,
 - die Abstimmung durch Handzeichen zu erfolgen hat.

Sodann hat die Gesellschafterversammlung ad Tagesordnungspunkt (TOP) 11 und 12 einstimmig (zu 100% des stimmberechtigten Kapitals) beschlossen:

TOP11. Kapitalherabsetzung der Gesellschaft zum 30.09.2010 von 175.100 € um 122.600 € auf 52.500 € zum Ausgleich der in der Bilanz zum 30.06.2010 ausgewiesen Bilanzverlustes. Die Herabsetzung soll durch folgende Herabsetzung der Nennbeträge der einzelnen Geschäftsanteile durchgeführt werden:

- a) Der Gesellschaftsanteil der INNCONA Management Sàrl in Höhe von 100 € wird auf 0 € herabgesetzt.
- b) Der Geschäftsanteil des Kommanditisten wird von 175.000 € auf 52.500 € herabgesetzt.

TOP 12. Im Falle des positiven Beschlusses gem. TOP 11 wird § Art. 3 des Gesellschaftsvertrages wie folgt geändert: "Gesellschafter/Kommanditisten sind:

- INNCONA Management Sàrl mit Sitz in I-5444 Schengen mit einem Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 0 €.
- Der Kommanditist, die TEMTEX Management S.A. hat einen Kommanditanteil von 52.500 €."



Der Versammlungsleiter / Der Schriftführer

Référence de publication: 2011143813/36.

(110166682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

INNCONA S.àr.l. & Cie. Deux cent quatre-vingt-treizième (293.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 160.497.

Gesellschafterbeschluss zur Vorlage beim Luxemburgischen Handelsregister

Name der Gesellschaft:

INNCONA S.àr.l. & Cie. Deux cent quatre-vingt-treizième (293.) S.e.c.s.

eingetragen unter RCSL B 160497

5. Baachergaass

5444 SCHENGEN

Grand-Duché de Luxembourg

Name des Versammlungsleiters: Joachim Grote

Name des Protokollführers: Joachim Grote

Name der anwesenden Teilnehmer: Joachim Grote

Name der Teilnehmer, die durch Vollmachten vertreten sind: Hans-Joachim Eucker Der Versammlungsleiter stellt fest, dass

- die Gesellschafterversammlung wurde ordnungsgemäß einberufen,
- die Vollmachten für die Teilnehmer, die sich durch Vollmachten vertreten lassen, ordnungsgemäß erteilt worden sind.
 - 100% des stimmberechtigten Gesellschaftskapitals anwesend sind,
 - die Abstimmung durch Handzeichen zu erfolgen hat.

Sodann hat die Gesellschafterversammlung ad Tagesordnungspunkt (TOP) 11 und 12 einstimmig (zu 100% des stimmberechtigten Kapitals) beschlossen:

TOP11. Kapitalherabsetzung der Gesellschaft zum 30.09.2010 von 175.100 € um 122.600 € auf 52.500 € zum Ausgleich der in der Bilanz zum 30.06.2010 ausgewiesen Bilanzverlustes. Die Herabsetzung soll durch folgende Herabsetzung der Nennbeträge der einzelnen Geschäftsanteile durchgeführt werden:

- a) Der Gesellschaftsanteil der INNCONA Management Sàrl in Höhe von 100 € wird auf 0 € herabgesetzt.
- b) Der Geschäftsanteil des Kommanditisten wird von 175.000 € auf 52.500 € herabgesetzt.

TOP 12. Im Falle des positiven Beschlusses gem. TOP 11 wird § Art. 3 des Gesellschaftsvertrages wie folgt geändert: "Gesellschafter/Kommanditisten sind:

- INNCONA Management Sàrl mit Sitz in I-5444 Schengen mit einem Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 0 €.
- Der Kommanditist, die TEMTEX Management S.A. hat einen Kommanditanteil von 52.500 €."

Der Versammlungsleiter / Der Schriftführer

Référence de publication: 2011143814/36.

(110166678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Arteceramica 8008 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 11A, Z.I. Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 163.932.

STATUTS

L'an deux mille onze, le onze octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Rocco LAERA, né à Luxembourg le 19 octobre 1966, demeurant à L-3223 Bettembourg, 10, rue Dicks.
- 2) Monsieur Christophe PROCACCI, né à Villerupt (F) le 3 juin 1972, demeurant à L-3960 Ehlange, 7, rue du Centre.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux:



- **Art. 1** er . Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de: "ARTECERAMICA 8008 S.à r.l.".
 - Art. 3. Le siège social est établi à Soleuvre (Commune de Sanem).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise générale de construction, travaux de voirie, travaux de chape et de carrelage.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de € 14.000,- (quatorze mille Euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de € 140,- (cent quarante Euros) chacune.
 - Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.
- **Art. 8.** Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10.

- a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévisés aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.
- b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.
- c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.
- d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.
- Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.
- **Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.



- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

- Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.
- **Art. 18.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celuici atteint le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

- Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.
 - Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1 Par Monsieur Rocco LAERA, le comparant sub 1)	50 parts
2 Par Monsieur Christophe PROCACCI, le comparant sub 2)	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de € 14.000,- (quatorze mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre de l'an deux mille onze.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4410 Soleuvre, 11A, Z.I. Um Woeller.

Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- 1) Monsieur Rocco LAERA, né à Luxembourg le 19 octobre 1966, demeurant à L-3223 Bettembourg, 10, rue Dicks, agissant en sa qualité de gérant administratif.
- 2) Monsieur Christophe PROCACCI, né à Villerupt (F) le 3 juin 1972, demeurant à L-3960 Ehlange, 7, rue du Centre, agissant en sa qualité de gérant technique.



La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Laera, C. Procacci, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13527. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140697/131.

(110163306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

INNCONA S.àr.l. & Cie. Quatre cent quatre-vingt et unième (481.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 160.493.

Gesellschafterbeschluss zur Vorlage beim Luxemburgischen Handelsregister

Name der Gesellschaft:

INNCONA S.àr.l. & Cie. Quatre cent quatre-vingt et unième (481.) S.e.c.s.

eingetragen unter RCSL B 160493

5, Baachergaass

5444 SCHENGEN

Grand-Duché de Luxembourg

Name des Versammlungsleiters: Joachim Grote

Name des Protokollführers: Joachim Grote

Name der anwesenden Teilnehmer: Joachim Grote

Name der Teilnehmer, die durch Vollmachten vertreten sind: Thomas Strauß Der Versammlungsleiter stellt fest, dass

- die Gesellschafterversammlung wurde ordnungsgemäß einberufen,
- die Vollmachten für die Teilnehmer, die sich durch Vollmachten vertreten lassen, ordnungsgemäß erteilt worden sind.
 - 100% des stimmberechtigten Gesellschaftskapitals anwesend sind,
 - die Abstimmung durch Handzeichen zu erfolgen hat.

Sodann hat die Gesellschafterversammlung ad Tagesordnungspunkt (TOP) 11 und 12 einstimmig (zu 100% des stimmberechtigten Kapitals) beschlossen:

TOP11. Kapitalherabsetzung der Gesellschaft zum 30.09.2010 von 175.100 € um 137.600 € auf 37.500 € zum Ausgleich der in der Bilanz zum 30.06.2010 ausgewiesen Bilanzverlustes. Die Herabsetzung soll durch folgende Herabsetzung der Nennbeträge der einzelnen Geschäftsanteile durchgeführt werden:

- a) Der Gesellschaftsanteil der INNCONA Management Sàrl in Höhe von 100 € wird auf 0 € herabgesetzt.
- b) Der Geschäftsanteil des Kommanditisten wird von 175.000 € auf 37.500 € herabgesetzt.

TOP 12. Im Falle des positiven Beschlusses gem. TOP 11 wird § Art. 3 des Gesellschaftsvertrages wie folgt geändert: "Gesellschafter/Kommanditisten sind:

- INNCONA Management Sàrl mit Sitz in I-5444 Schengen mit einem Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 0 €.
- Der Kommanditist, die TEMTEX Management S.A. hat einen Kommanditanteil von 37.500 €."

Der Versammlungsleiter / Der Schriftführer

Référence de publication: 2011143815/36.

(110166735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.



INNCONA S.àr.I. & Cie. Quatre cent quatre-vingtième (480.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 160.492.

Gesellschafterbeschluss zur Vorlage beim Luxemburgischen Handelsregister

Name der Gesellschaft:

INNCONA S.àr.l. & Cie. Quatre cent quatre-vingtième (480.) S.e.c.s.

eingetragen unter RCSL B 160492

5, Baachergaass

5444 SCHENGEN

Grand-Duché de Luxembourg

Name des Versammlungsleiters: Joachim Grote

Name des Protokollführers: Joachim Grote

Name der anwesenden Teilnehmer: Joachim Grote

Name der Teilnehmer, die durch Vollmachten vertreten sind: Thomas Strauß Der Versammlungsleiter stellt fest, dass

- die Gesellschafterversammlung wurde ordnungsgemäß einberufen,
- die Vollmachten für die Teilnehmer, die sich durch Vollmachten vertreten lassen, ordnungsgemäß erteilt worden sind.
 - 100% des stimmberechtigten Gesellschaftskapitals anwesend sind,
 - die Abstimmung durch Handzeichen zu erfolgen hat.

Sodann hat die Gesellschafterversammlung ad Tagesordnungspunkt (TOP) 11 und 12 einstimmig (zu 100% des stimmberechtigten Kapitals) beschlossen:

TOP11. Kapitalherabsetzung der Gesellschaft zum 30.09.2010 von 175.100 € um 137.600 € auf 37.500 € zum Ausgleich der in der Bilanz zum 30.06.2010 ausgewiesen Bilanzverlustes. Die Herabsetzung soll durch folgende Herabsetzung der Nennbeträge der einzelnen Geschäftsanteile durchgeführt werden:

- a) Der Gesellschaftsanteil der INNCONA Management Sàrl in Höhe von 100 € wird auf 0 € herabgesetzt.
- b) Der Geschäftsanteil des Kommanditisten wird von 175.000 € auf 37.500 € herabgesetzt.

TOP 12. Im Falle des positiven Beschlusses gem. TOP 11 wird § Art. 3 des Gesellschaftsvertrages wie folgt geändert: "Gesellschafter/Kommanditisten sind:

- INNCONA Management Sàrl mit Sitz in I-5444 Schengen mit einem Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 0 €.
- Der Kommanditist, die TEMTEX Management S.A. hat einen Kommanditanteil von 37.500 €."

Der Versammlungsleiter / Der Schriftführer

Référence de publication: 2011143816/35.

(110166732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

BMG RM Investments Luxembourg S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.906.920,16.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 146.948.

In the year two thousand and eleven, on the third day of of the month of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BMG RM Investments Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée with registered office at L-2440 Luxembourg, 63, rue Rollingergrund, incorporated by deed of Me Martine Schaeffer on 30 th June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n° 1443 dated 27 th July 2009. The articles of the Company have been amended for the last time on 15 April 2011 by deed of Me Henri Hellinckx, published in the Mémorial n° 1898 dated 18 August 2011.

The meeting was presided by Me Susanne Goldacker, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Me Simone Gruber residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary, which will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.



As it appeared from said attendance list, all two hundred seventy-seven million eight hundred thirty-nine thousand seven hundred and eighty (277,839,780) shares of different classes (and categories) in issue in the Company were represented at the general meeting and all the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items of the agenda.

II. The agenda of the meeting is as follows:

(A) Increase of the issued share capital of the Company by five hundred and fifty-two thousand nine hundred and seventy-five Euro and ninety-six Euro cents (EUR 552,975.96) to three million three hundred and thirty-one thousand three hundred seventy-three Euro and seventy-six Euro cents (EUR 3,331,373.76) and issue of fifty-five million two hundred and ninety-seven thousand five hundred and ninety-six (55,297,596) shares of a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each in the classes and categories as set forth below to Bertelsmann Investments Luxembourg S.àr.I., an existing shareholder, against the cash contribution of sixty-three million four hundred and thirteen thousand eight hundred and sixty-eight Euro and sixty-one Euro cents (EUR 63,413,868.61) to the Company, allocation of an amount of five hundred and fifty-two thousand nine hundred and seventy-five Euro and ninety-six Euro cents (EUR 552,975.96) of the contribution to the share capital account and the remainder of sixty-two million eight hundred and sixty thousand eight hundred and ninety-two Euro and sixty-five Euro cents (EUR 62,860,892.65) to the freely distributable share premium:

Class	s Category	Number
		of shares
Α	A-O	1,073,234
В	B-O	1,073,234
С	C-O	1,073,234
D	D-O	1,073,234
Ε	E-O	1,073,234
F	F-O	1,073,234
G	G-O	1,073,234
Н	H-O	1,073,233
ı	I-O	1,073,233
J	J-O	1,073,233
1	Total Ordinary	10,732,337
Α	A-PB	4,456,526
В	B-PB	4,456,526
С	C-PB	4,456,526
D	D-PB	4,456,526
E	E-PB	4,456,526
F	F-PB	4,456,526
G	G-PB	4,456,526
Н	H-PB	4,456,526
I	I-PB	4,456,526
J	J-PB	4,456,525
1	Total Preferred	44,565,259
1	Total Shares	55,297,596

(B) Increase of the issued share capital of the Company by five hundred seventy-five thousand five hundred and forty-six Euro and forty Euro cents (EUR 575,546.40) to three million nine hundred and six thousand nine hundred and twenty Euro and sixteen Euro cents (EUR 3,906,920.16) and issue of fifty-seven million five hundred and fifty-four thousand six hundred and forty (57,554,640) shares of a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each in the classes and categories as set forth below to KKR Forte (Cayman) L.P., an existing shareholder, against the cash contribution of sixty-six million two thousand one hundred and eighty-nine Euro and seventy-eight Euro cents (EUR 66,002,189.78) to the Company, allocation of an amount of five hundred seventy-five thousand five hundred and forty-six Euro and forty Euro cents (EUR 575,546.40) of the contribution to the share capital account and the remainder of sixty-five million four hundred and twenty-six thousand six hundred and forty-three Euro and thirty-eight Euro cents (EUR 65,426,643.38) to the freely distributable share premium:

Class	s Category	Number
		of shares
Α	A-O	1,117,0 4 0
В	B-O	1,117,039
С	C-O	1,117,039
D	D-O	1,117,039



E	E-O	1,117,039
F	F-O	1,117,039
G	G-O	1,117,039
Н	H-O	1,117,039
I	I-O	1,117,039
J	J-O	1,117,039
1	Total Ordinary	11,170,391
Α	A-PK	4,638,425
В	B-PK	4,638,425
С	C-PK	4,638,425
D	D-PK	4,638,425
E	E-PK	4,638,425
F	F-PK	4,638,425
G	G-PK	4,638,425
Н	H-PK	4,638,425
I	I-PK	4,638,425
J	J-PK	4,638,424
1	Total Preferred	46,384,249
1	Total Shares	57,554,640

(C) Consequential amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

" Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The issued share capital of the Company is set at three million nine hundred and six thousand nine hundred and twenty Euro and sixteen Euro cents (EUR 3,906,920.16) represented by three hundred and ninety million six hundred and ninety-two thousand and sixteen (390,692,016) Shares of Class A, B, C, D, E, F, G, H, I, and J (each Class of Shares sub-divided into one Ordinary Category and three Preferred Categories as set forth below) of a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation, as follows:
- thirty-nine million sixty-nine thousand one hundred and ninety-six (39,069,196) Class A Shares divided into eight million seven thousand four hundred and ninety-three (8,007,493) Category A-O Shares, fourteen million seven hundred and eighty-six thousand two hundred and sixty-seven (14,786,267) Category A-PB Shares, fifteen million three hundred and eighty-nine thousand seven hundred and eighty-nine (15,389,789) Category A-PK Shares and eight hundred and eighty-five thousand six hundred and forty-seven (885,647) Category A-PCI Shares;
- thirty-nine million sixty-nine thousand one hundred and ninety-seven (39,069,197) Class B Shares divided into eight million seven thousand four hundred and ninety-three (8,007,493) Category B-O Shares, fourteen million seven hundred and eighty-six thousand two hundred and sixty-eight (14,786,268) Category B-PB Shares, fifteen million three hundred and eighty-nine thousand seven hundred and eighty-nine (15,389,789) Category B-PK Shares and eight hundred and eighty-five thousand six hundred and forty-seven (885,647) Category B-PCI Shares;
- thirty-nine million sixty-nine thousand one hundred and ninety-eight (39,069,198) Class C Shares divided into eight million seven thousand four hundred and ninety-four (8,007,494) Category C-O Shares, fourteen million seven hundred and eighty-six thousand two hundred and sixty-eight (14,786,268) Category C-PB Shares, fifteen million three hundred and eighty-nine thousand seven hundred and eighty-nine (15,389,789) Category C-PK Shares and eight hundred and eighty-five thousand six hundred and forty-seven (885,647) Category C-PCI Shares;
- thirty-nine million sixty-nine thousand one hundred and ninety-nine (39,069,199) Class D Shares divided into eight million seven thousand four hundred and ninety-four (8,007,494) Category D-O Shares, fourteen million seven hundred and eighty-six thousand two hundred and sixty-eight (14,786,268) Category D-PB Shares, fifteen million three hundred and eighty-nine thousand seven hundred and ninety (15,389,790) Category D-PK Shares and eight hundred and eighty-five thousand six hundred and forty-seven (885,647) Category D-PCI Shares;
- thirty-nine million sixty-nine thousand two hundred and four (39,069,204) Class E Shares divided into eight million seven thousand four hundred and ninety-six (8,007,496) Category E-O Shares, fourteen million seven hundred and eighty-six thousand two hundred and seventy (14,786,270) Category E-PB Shares, fifteen million three hundred and eighty-nine thousand seven hundred and ninety-one (15,389,791) Category E-PK Shares and eight hundred and eighty-five thousand six hundred and forty-seven (885,647) Category E-PCI Shares;
- thirty-nine million sixty-nine thousand two hundred and four (39,069,204) Class F Shares divided into eight million seven thousand four hundred and ninety-six (8,007,496) Category F-O Shares, fourteen million seven hundred and eighty-six thousand two hundred and seventy (14,786,270) Category F-PB Shares, fifteen million three hundred and eighty-nine thousand seven hundred and ninety-one (15,389,791) Category F-PK Shares and eight hundred and eighty-five thousand six hundred and forty-seven (885,647) Category F-PCI Shares;



- thirty-nine million sixty-nine thousand two hundred and five (39,069,205) Class G Shares divided into eight million seven thousand four hundred and ninety-eight (8,007,498) Category G-O Shares, fourteen million seven hundred and eighty-six thousand two hundred and seventy (14,786,270) Category G-PB Shares, fifteen million three hundred and eighty-nine thousand seven hundred and ninety-one (15,389,791) Category G-PK Shares and eight hundred and eighty-five thousand six hundred and forty-six (885,646) Category G-PCI Shares;
- thirty-nine million sixty-nine thousand two hundred and four (39,069,204) Class H Shares divided into eight million seven thousand four hundred and ninety-seven (8,007,497) Category H-O Shares, fourteen million seven hundred and eighty-six thousand two hundred and seventy (14,786,270) Category H-PB Shares, fifteen million three hundred and eighty-nine thousand seven hundred and ninety-one (15,389,791) Category H-PK Shares and eight hundred and eighty-five thousand six hundred and forty-six (885,646) Category H-PCI Shares;
- thirty-nine million sixty-nine thousand two hundred and six (39,069,206) Class I Shares divided into eight million seven thousand four hundred and ninety-nine (8,007,499) Category I-O Shares, fourteen million seven hundred and eighty-six thousand two hundred and seventy (14,786,270) Category I-PB Shares, fifteen million three hundred and eighty-nine thousand seven hundred and nintey-one (15,389,791) Category I-PK Shares and eight hundred and eighty-five thousand six hundred and forty-six (885,646) Category I-PCI Shares; and
- thirty-nine million sixty-nine thousand two hundred and three (39,069,203) Class J Shares divided into eight million seven thousand four hundred and ninety-nine (8,007,499) Category J-O Shares, fourteen million seven hundred and eighty-six thousand two hundred and sixty-nine (14,786,269) Category J-PB Shares, fifteen million three hundred and eighty-nine thousand seven hundred and nintey (15,389,790) Category J-PK Shares and eight hundred and eighty-five thousand six hundred and forty-five (885,645) Category J-PCI Shares."
 - (D) Amendment of article 20, (i) by amending the definitions set forth below so as to read as set forth below
 - Compound B Date

Means with respect to the B Preferred Right (i) for the Preferred B Fixed Amount I, 30 th September of each year after the Return Start B Date I, (ii) for the Preferred B Fixed Amount II, 30 th July of each year after the Return Start B Date II, (iii) for the Preferred B Fixed Amount III, 16 February of each year after the Return Start B Date III and (iv) for the Preferred B Fixed Amount IV, 3 October of each year after the Return Start B Date IV.

- Compound K Date

- Means with respect to the K Preferred Right (i) for the Preferred K Fixed Amount I, 30 th September of each year after the Return Start K Date I, (ii) for the Preferred K Fixed Amount II, 26 th April of each year after the Return Start K Date II, (iii) for the Preferred K Fixed Amount III, 16 February of each year after the Return Start K Date III and (iv) for the Preferred K Fixed Amount IV, 3 October of each year after the Return Start K Date IV.

- Preferred B Fixed Amount

- Means for the period (i) from (and including) 30 th September 2009 to (but excluding) 30 th July 2010, thirty nine million four thousand eight hundred sixteen Euro and forty Euro cents (€ 39,004,816.40), (ii) from (and including) 30 th July 2010 to (but excluding) 16 February 2011, seventy-seven million four hundred thirty six thousand one hundred eighty-nine Euro and twenty Euro cents (€ 77,436,189.20), (iii) from (and including) 16 February 2011 to (but excluding) 3 October 2011, one hundred and two million seven hundred and forty two thousand eight hundred and forty-four Euro seventy-seven Euro cents (€ 102,742,844.77) and (iv) from (and including) 3 October 2011, one hundred and forty-nine million one hundred and thirty-nine thousand nine hundred and nineteen Euro ninety seven Euro cents (€ 149,139,919.97)

- Preferred K Fixed Amount

- Means for the period (i) from (and including) 30 th September 2009 to (but excluding) 26 th April 2010, forty million five hundred eighty one thousand four hundred Euro (€ 40,581,400), (ii) from (and including) 26 th April 2010 to (but excluding) 16 February 2011 eighty million five hundred eighty one thousand four hundred Euro (€ 80,581,400.-), (iii) from (and including) 16 February 2011 to (but excluding) 3 October 2011, one hundred and six million nine hundred and twenty thousand nine hundred and eighty Euro and eighteen Euro cents (€ 106,920,980.18) and (iv) from (and including) 3 October 2011, one hundred and fifty-five million two hundred and eleven thousand eight hundred and fourteen Euro and twenty-six Euro cents (€ 155,211,814.26)
- (ii) by adding such new definitions as set forth below:
- Preferred B Fixed Amount IV Means forty-six million three hundred and ninety-seven thousand seventy-five Euro and twenty Euro cents (€ 46,397,075.20)



- Preferred K Fixed Amount IV - Means forty-eight million two hundred ninety thousand eight hundred and thirty-

four Euro and eight Euro cents (€ 48,290,834.08)

- Return Start B Date - Means the Return Start B Date I and/or the Return Start B Date II and/or the Return

Start B Date III and/or the Return Start B Date IV

- Return Start K Date - Means the Return Start K Date I and/or the Return Start K Date II and/or the Return

Start K Date III and/or the Return Start K Date IV

Return Start B Date IV
 Return Start K Date IV
 Means 3 October 2011
 Means 3 October 2011

The above having been approved by the meeting, the following resolutions were unanimously passed:

Sole resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital by one million one hundred and twenty-eight thousand five hundred and twenty-two Euro and thirty-six Euro cents (EUR 1,128,522.36) to three million nine hundred and six thousand nine hundred and twenty Euro and sixteen Euro cents (EUR 3,906,920.16) and to issue one hundred and twelve million eight hundred and fifty-two thousand and two hundred thirty-six (112,852,236) shares of a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each in classes (and categories) as set forth under items (A) and (B) of the agenda above for a total subscription price of one hundred twenty-nine million four hundred sixteen thousand fifty-eight Euro and thirty-nine Euro cents (EUR 129,416,058.39).

Thereupon, the subscribers Bertelsmann Investments Luxembourg S.àr.l. and KKR Forte (Cayman) L.P., each represented by Me Susanne Goldacker, prenamed, subscribed each and fully paid the shares in the classes and categories as set forth in the respective table set forth in the agenda.

Evidence of the full payment of the total cash contributions of one hundred twenty-nine million four hundred sixteen thousand fifty-eight Euro and thirty-nine Euro cents (EUR 129,416,058.39) was shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to allocate an amount of one million one hundred and twenty-eight thousand five hundred and twenty-two Euro and thirty-six Euro cents (EUR 1,128,522.36) to the share capital and the remainder of one hundred twenty-eight million two hundred eighty-seven thousand five hundred thirty-six Euro and three Euro cents (EUR 128,287,536.03) to the fully distributable share premium.

Thereupon the meeting resolved to amend articles 5.1 and 20 as set forth under items (C) and (D) of the agenda.

There being nothing further on the agenda and all agenda items having been considered and resolved upon, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about eight thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le troisième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de BMG RM Investments Luxembourg S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund, constituée suivant acte de Me Martine Schaeffer en date du 30 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1443 du 27 juillet 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 15 avril 2011 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, publié au Mémorial n° 1898 du 18 août 2011.

L'assemblée a été présidée par Me Susanne Goldacker, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et scrutatrice Me Simone Gruber, demeurant à Luxembourg.

La présidente a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, scrutateur et le notaire soussigné, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les deux cent soixante-dix-sept millions huit cent trente-neuf mille sept cent quatre-vingt (277.839.780) parts sociales de différentes classes (et catégories) émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et tous les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de



l'ordre du jour de sorte que l'assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

- II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- (A) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cinq cent cinquante-deux mille neuf cent soixante-quinze euros et quatre-vingt-seize d'euro (EUR 552.975,96) pour le porter à un montant de trois millions trois cent trente et un mille trois cent soixante-treize euros et soixante-seize centimes d'euros (EUR 3.331.373,76) et émission de cinquante-cinq millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent quatre-vingt-six (55.297.596) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune dans les classes et catégories indiquées ci-après à Bertelsmann Investments Luxembourg S.àr.l., un associé existant, en contrepartie d'un apport en numéraire de soixante-trois millions quatre cent treize mille huit cent soixante-huit euros et soixante et un centimes d'euros (EUR 63.413.868,61) à la Société, allocation d'un montant de cinq cent cinquante-deux mille neuf cent soixante-quinze euros et quatre-vingt-seize centimes d'euro (EUR 552.975,96) de l'apport au compte du capital social et le solde de soixante-deux millions huit cent soixante mille huit cent quatre-vingt-douze euros et soixante-cinq centimes d'euro (EUR 62.860.892,65) à la prime d'émission librement distribuable:

Classe	e Catégorie	Nombre
		de parts
		sociales
Α	A-O	1.073.234
В	B-O	1.073.234
С	C-O	1.073.23 4
D	D-O	1.073.234
Е	E-O	1.073.234
F	F-O	1.073.234
G	G-O	1.073.234
Н	H-O	1.073.233
1	I-O	1.073.233
J	J-O	1.073.233
/	Total Ordinaires	10.732.337
Α	A-PB	4.456.526
В	B-PB	4.456.526
С	C-PB	4.456.526
D	D-PB	4.456.526
Е	E-PB	4.456.526
F	F-PB	4.456.526
G	G-PB	4.456.526
Н	H-PB	4.456.526
I	I-PB	4.456.526
1	I-PB	4.456.525
,	Total Préférentielles	
1	Total	55.297.596

(B) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de cinq cent soixante-quinze mille cinq cent quarante-six euros et quarante centimes d'euro (EUR 575.546,40) pour le porter à un montant de trois millions neuf cent six mille neuf cent vingt euros et seize centimes d'euros (EUR 3.906.920,16) et émission de cinquante-sept millions cinq cent cinquante-quatre mille six cent quarante (57.554.640) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune dans les classes et catégories indiquées ci-après à KKR Forte (Cayman) L.P., un associé existant, en contrepartie d'un apport en numéraire de soixante-six millions deux mille cent quatre-vingt-neuf euros et soixante-dix-huit centimes d'euros (EUR 66.002.189,78) à la Société, l'allocation d'un montant de cinq cent soixante-quinze mille cinq cent quarante-six euros et quarante centimes d'euros (EUR 575.546,40) de l'apport au compte du capital social et le solde de soixante-cinq millions quatre cent vingt-six mille six cent quarante-trois euros et trente-huit centimes d'euro (EUR 65.426.643,38) à la prime d'émission librement distribuable:

Classe	Catégorie	Nombre
		de parts
		sociales
Α	A-O	1.117.0 4 0
В	B-O	1.117.039
С	C-O	1.117.039



D	D-O	1.117.039
E	E-O	1.117.039
F	F-O	1.117.039
G	G-O	1.117.039
Н	H-O	1.117.039
1	I-O	1.117.039
J	J-O	1.117.039
1	Total Ordinaires	11.170.391
Α	A-PK	4.638.425
В	B-PK	4.638.425
С	C-PK	4.638.425
D	D-PK	4.638.425
Ε	E-PK	4.638.425
F	F-PK	4.638.425
G	G-PK	4.638.425
Н	H-PK	4.638.425
1	I-PK	4.638.425
J	J-PK	4.638.424
1	Total Préférentielles	46.384.249
1	Total	57.554.640

(C) Modification conséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« Art. 5. Capital Social.

- 5.1 Le capital social émis de la Société est fixé à trois millions neuf cent six mille neuf cent vingt euros et seize centimes d'euro (EUR 3.906.920,16) représenté par trois cent quatre-vingt-dix millions six cent quatre-vingt douze mille et seize (390.692.016) Parts Sociales de Classe A, B, C, D, E, F, G, H, I et J (chaque Classe de Parts Sociales étant divisée en une Catégorie Ordinaire et trois Catégories Préférentielles, tel que décrit ci-après) d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune, et ayant les droits et obligations tels que décrits dans les présents Statuts, comme suit:
- trente-neuf millions soixante-neuf mille cent quatre-vingt-seize (39.069.196) Parts Sociales de Classe A divisées en huit millions sept mille quatre cent quatre-vingt-treize (8.007.493) Parts Sociales de Catégorie A-O, quatorze millions sept cent quatre-vingt-six mille deux cent soixante-sept (14.786.267) Parts Sociales de Catégorie A-PB, quinze millions trois cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-neuf (15.389.789) Parts Sociales de Catégorie A-PK et huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-sept (885.647) Parts Sociales de Catégorie A-PCI;
- trente-neuf millions soixante-neuf mille cent quatre-vingt-dix-sept (39.069.197) Parts Sociales de Classe B divisées en huit millions sept mille quatre cent quatre-vingt-treize (8.007.493) Parts Sociales de Catégorie B-O, quatorze millions sept cent quatre-vingt-six mille deux cent soixante-huit (14.786.268) Parts Sociales de Catégorie B-PB, quinze millions trois cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-neuf (15.389.789) Parts Sociales de Catégorie B-PK et huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-sept (885.647) Parts Sociales de Catégorie B-PCI;
- trente-neuf millions soixante-neuf mille cent quatre-vingt-dix-huit (39.069.198) Parts Sociales de Classe C divisées en huit millions sept mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (8.007.494) Parts Sociales de Catégorie C-O, quatorze millions sept cent quatre-vingt-six mille deux cent soixante-huit (14.786.268) Parts Sociales de Catégorie C-PB, quinze millions trois cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-neuf (15.389.789) Parts Sociales de Catégorie C-PK et huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-sept (885.647) Parts Sociales de Catégorie C-PCI;
- trente-neuf millions soixante-neuf mille cent quatre-vingt-dix-neuf (39.069.199) Parts Sociales de Classe D divisées en huit millions sept mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (8.007.494) Parts Sociales de Catégorie D-O, quatorze millions sept cent quatre-vingt-six mille deux cent soixante-huit (14.786.268) Parts Sociales de Catégorie D-PB, quinze millions trois cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix (15.389.790) Parts Sociales de Catégorie D-PK et huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-sept (885.647) Parts Sociales de Catégorie D-PCI;
- trente-neuf millions soixante-neuf mille deux cent quatre (39.069.204) Parts Sociales de Classe E divisées en huit millions sept mille quatre cent quatre-vingt-seize (8.007.496) Parts Sociales de Catégorie E-O, quatorze millions sept cent quatre-vingt-six mille deux cent soixante-dix (14.786.270) Parts Sociales de Catégorie E-PB, quinze millions trois cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-onze (15.389.791) Parts Sociales de Catégorie E-PK et huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-sept (885.647) Parts Sociales de Catégorie E-PCI;
- trente-neuf millions soixante-neuf mille deux cent quatre (39.069.204) Parts Sociales de Classe F divisées en huit millions sept mille quatre cent quatre-vingt-seize (8.007.496) Parts Sociales de Catégorie F-O, quatorze millions sept cent quatre-vingt-six mille deux cent soixante-dix (14.786.270) Parts Sociales de Catégorie F-PB, quinze millions trois cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-onze (15.389.791) Parts Sociales de Catégorie F-PK et huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-sept (885.647) Parts Sociales de Catégorie F-PCl;



- trente-neuf millions soixante-neuf mille deux cent cinq (39.069.205) Parts Sociales de Classe G divisées en huit millions sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (8.007.498) Parts Sociales de Catégorie G-O, quatorze millions sept cent quatre-vingt-six mille deux cent soixante-dix (14.786.270) Parts Sociales de Catégorie G-PB, quinze millions trois cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-onze (15.389.791) Parts Sociales de Catégorie G-PK et huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-six (885.646) Parts Sociales de Catégorie G-PCI;
- trente-neuf millions soixante-neuf mille deux cent quatre (39.069.204) Parts Sociales de Classe H divisées en huit millions sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (8.007.497) Parts Sociales de Catégorie H-O, quatorze millions sept cent quatre-vingt-six mille deux cent soixante-dix (14.786.270) Parts Sociales de Catégorie H-PB, quinze millions trois cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-onze (15.389.791) Parts Sociales de Catégorie H-PK et huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-six (885.646) Parts Sociales de Catégorie H-PCI;
- trente-neuf millions soixante-neuf mille deux cent six (39.069.206) Parts Sociales de Classe I divisées en huit millions sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (8.007.499) Parts Sociales de Catégorie I-O, quatorze millions sept cent quatre-vingt-six mille deux cent soixante-dix (14.786.270) Parts Sociales de Catégorie I-PB, quinze millions trois cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-onze (15.389.791) Parts Sociales de Catégorie I-PK et huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-six (885.646) Parts Sociales de Catégorie I-PCI; et
- trente-neuf millions soixante-neuf mille deux cent trois (39.069.203) Parts Sociales de Classe J divisées en huit millions sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (8.007.499) Parts Sociales de Catégorie J-O, quatorze millions sept cent quatre-vingt-six mille deux cent soixante-neuf (14.786.269) Parts Sociales de Catégorie J-PB, quinze millions trois cent quatre-vingt-neuf mille sept cent quatre-vingt-dix (15.389.790) Parts Sociales de Catégorie J-PK et huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent quarante-cinq (885.645) Parts Sociales de Catégorie J-PCI .»
 - (D) Modification de l'article 20, (i) par modification des définitions ci-dessous afin qu'il ait la teneur suivante:
 - Jour d'Accumulation B
- Signifie, en relation avec le Droit Préférentiel B (i) pour le Montant Fixe B Préférentiel I, le 30 septembre de chaque année après la Return Start B Date I, (ii) pour le Montant Fixe B Préférentiel II, le 30 juillet de chaque année après la Return Start B Date II, (iii) pour le Montant Fixe B Préférentiel III, le 16 février de chaque année après la Return Start B Date III et (iv) pour le Montant Fixe B Préférentiel IV, le 3 octobre de chaque année après la Return Start B Date IV.
- Jour d'Accumulation K
- Signifie, en relation avec le Droit Préférentiel K (i) pour le Montant Fixe K Préférentiel I, le 30 septembre de chaque année après la Return Start K Date I, (ii) pour le Montant Fixe K Préférentiel II, le 26 avril de chaque année après la Return Start K Date II , (iii) pour le Montant Fixe K Préférentiel III, le 16 février de chaque année après la Return Start K Date III, and (iv) pour le Montant Fixe K Préférentiel IV, le 3 octobre de chaque année après la return Start K Date IV.
- Montant Fixe Préférentiel B
- Signifie pour la période (i) entre (et y compris) le 30 septembre 2009 au (mais non compris) 30 juillet 2010, trente-neuf millions quatre mille huit cent seize euros et quarante centimes d'euros (€ 39.004.816,40), (ii) entre (et y compris) le 30 juillet 2010 au (mais non compris) le 16 février 2011, soixante-dix-sept millions quatre cent trente-six mille cent quatre-vingt- neuf euros et vingt centimes d'euro (€ 77.436.189,20), (iii) entre (et y compris) le 16 février au (mais non compris) le 3 octobre 2011 cent deux millions sept cent quarante-deux mille huit cent quarante-quatre euros et soixante-dix-sept centimes d'euro (€ 102.742.844,77) et (iv) entre (et y compris) le 3 octobre 2011, cent quarante-neuf millions cent trente-neuf mille neuf cent dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-sept centimes d'euros (€ 149.139.919,97).

- Montant Fixe Préférentiel K

Signifie pour la période (i) entre (et y compris) le 30 septembre 2009 au (mais non compris) 26 avril 2010, quarante millions cinq cent quatre-vingt et un mille quatre cents euros (€ 40.581.400) (ii) entre (et y compris) le 26 avril 2010 au (mais non compris) 16 février 2011, quatre-vingt millions cinq cent quatre-vingt- et-un mille quatre cents euros (€ 80.581.400), (iii) entre (et y compris) le 16 février 2011 au (mais non compris) le 3 octobre 2011, cent six millions neuf cent vingt mille neuf cent quatre-vingt euros et dix-huit centimes (€ 106.920.980,18) et (iv) entre (et y compris) le 3 octobre 2011, cent cinquante-cinq millions deux cent onze mille huit cent quatorze euros et vingt-six centimes d'euro (€155.211.814,26).

- (ii) par ajout de ces nouvelles définitions afin qu'il ait la teneur suivante:
- Montant Fixe Préférentiel B IV Signifie quarante-six millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille soixante-quinze euros et vingt centimes d'euro (€ 46.397.075,20)
- Montant Fixe Préférentiel K IV Signifie quarante-huit millions deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent trentequatre euros et huit centimes d'euro (€ 48.290.834,08)



- Return Start B Date - Signifie la «Return Start B Date I» et/ou la «Return Start B Date II» et/ou la «Return

Start B Date III» et/ou la «Return Start B Date IV».

- Return Start K Date Signifie la «Return Start K Date I» et/ou la «Return Start K Date II» et/ou la «Return Start Start

Start K Date III» et/ou la «Return Start K Date IV».

Return Start B Date IV
 Return Start K Date IV
 Signifie le 3 octobre 2011.
 Signifie le 3 octobre 2011.

L'assemblée ayant approuvé ce qui précède, la résolution suivante a été passée à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de un million cent vingt-huit mille cinq cent vingt-deux euros et trente-six centimes d'euro (EUR 1.128.522,36) pour le porter à un montant de trois millions neuf cent six mille neuf cent vingt euros et seize centimes d'euro (EUR 3.906.920,16) et émission de cent douze millions huit cent cinquante-deux mille deux cent trente-six (112.852.236) d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune dans les classes (et catégories) indiquées dans les points (A) et (B) de l'ordre du jour ci-dessus pour un prix total de souscription de cent vingt-neuf millions quatre cent seize mille cinquante-huit euros trente-neuf centimes d'euro (EUR 129.416.058,39).

A la suite de quoi, Bertelsmann Investments Luxembourg S.àr.l. and KKR Forte (Cayman) L.P., chacun représentés par Me Susanne Goldacker, nommée précédemment, ont souscrit chacun et entièrement libéré les parts sociales dans les classes (et catégories) indiquées suivant leurs noms dans le tableau de l'ordre du jour.

Preuve du paiement intégral de l'apport en numéraire d'un montant de cent vingt-neuf millions quatre cent seize mille cinquante-huit euros trente-neuf centimes d'euro (EUR 129.416.058,39) a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé d'allouer un montant de un million cent vingt-huit mille cinq cent vingt-deux euros et trente-six centimes d'euro (EUR 1.128.522,36) au capital social et le solde de cent vingt-huit millions deux cent quatre-vingt-sept mille cinq cent trente-neuf euros et trois centimes d'euro (EUR 128.287.539,03) à la prime d'émission librement distribuable.

A la suite de quoi, l'assemblée a décidée de modifier les articles 5.1 et 20 tel qu'indiqué dans les points (C) et (D) dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et tous les points de l'ordre du jour ayant été considérés, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison de son augmentation de capital au taux d'enregistrement fixe sont estimés à environ huit mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. GOLDACKER, S. GRUBER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43711. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 octobre 2011.

Référence de publication: 2011140725/458.

(110163563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

World Trade Polymers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.518.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 août 2011 acte n°226 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Jacques DELVAUX
Notaire

Référence de publication: 2011143868/13.

(110166170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Fiocco S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 37.479.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 septembre 2011, les décisions suivantes ont été prises:

- 1. La démission de Monsieur Horst SCHNEIDER de sa fonction d'Administrateur a été acceptée.
- 2. Est nommé en remplacement jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012:
- Jean-Marie POOS, né le 16.10.1966 à Uccle (Belgique), licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011144059/15.

(110166815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Fiocco S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 37.479.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011144060/10.

(110167257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Fincer Lussemburgo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.482.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social en date du 20 Octobre 2011

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Mademoiselle Candice De Boni employée privée, née le 31 Décembre 1973 à Strasbourg, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration;
- Madame Laetitia Antoine, employée privée, née le 30 Mars 1973 à Woippy, France, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;
- Monsieur Aleidus Bosman, Chief Executive Officer, né le 5 Avril 1956 à Zurich, Suisse, avec adresse professionnelle au 44, Stockerstrasse, CH 8002 Zurich;

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler le mandat de Fin-Contrôle S.A., établie et ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B42230 à la fonction de Commissaire aux Comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Octobre 2011.

Pour Fincer Lussemburgo S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2011144057/24.

(110167093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.



C & I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 163.943.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh of September.

Before Us Maître Francis Kesseler notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Olive Tree Trust, a trust established and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at PO Box 119, Martello Court, Admiral Park, St. Peter Port, GYI 3HB, Guernsey Channel Islands, acting through its trustee, Intertrust Trustees Limited (Intertrust), a limited company existing under the laws of Guernsey, having its registered office at PO Box 119, Martello Court, Admiral Park, St. Peter Port, GYI 3HB, Guernsey Channel Islands, and registered with the Guernsey Registry under number 44820,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at rue 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on September 23, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

- Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of C & I Holdings S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).
- **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.
- Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by one million twelve hundred and fifty thousand (1.250.000) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0,01) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.



- **Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.
 - Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

- **Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.
- **Art. 10.** The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by



carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

- **Art. 13.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

- **Art. 15.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.
- **Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31 st , 2011.

Subscription – Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Olive Tree Trust, prenamed	1.250.000	EUR 12.500
Total	1.250.000	EUR 12.500

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred euro (\leq 1,400.-).

Resolutions of the shareholders

The shareholders have taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A manager:

- Mr. Vicente Eduardo Graniello Pérez, systems engineer, born on June 15, 1971, in San Salvador, El Salvador, with professional address at Privada de Fray José de Argueli 1435 Viveros, San Luís Potosí, 78290, San Luís Potosí, Mexico;



Category B manager:

- Mr. José Correia, company manager, born on October 4, 1971, in Palmeira Braga, Portugal, with professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The address of the registered office of the Company is fixed at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Olive Tree Trust, un trust constitué et existant selon les lois de Guernsey, ayant son siège social au PO Box 119, Martello Court, Admiral Park, St. Peter Port, GYI 3HB, îles de Guernesy, agissant par son trustee, Intertrust Trustees Limited (Intertrust), une limited company existant selon les lois de Guernsey, ayant son siège social au Box 119, Martello Court, Admiral Park, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3HB, îles de Guernsey et enregistré sous le numéro 44820,

ici représenté par Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de une (1) procuration données le 23 septembre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de C & I Holdings S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).
- **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.



La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

- **Art. 6.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.
- **Art. 7.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.
- Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

- **Art. 9.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- **Art. 10.** La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 12. Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.



Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

- **Art. 13.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.
- Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription – Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts	Libération
	sociales	
Olive Tree Trust, prénommé	1.250.000	EUR 12.500,00
Total	1 250 000	FUR 12 500.00

Le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Décisions des associés

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A:

- M. Vicente Eduardo Graniello Pérez, ingénieur systèmes, né le 15 juin 1971, à San Salvador, Salvador, ayant son adresse professionnelle à Privada de Fray José de Argueli 1435 Viveros, San Luís Potosí 78290, San Luís Potosí, Mexico;

Gérant de catégorie B:

- M. José Correia, gérant, né le 4 octobre 1971, à Palmeira Braga, Portugal, ayant son adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.
 - 2. L'adresse du siège social est fixée au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13111. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011140738/349.

(110163565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Fix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 132.566.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011144062/10.

(110167618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Boutique Danielle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 87, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 22.498.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le dix-neuf septembre.

Pardevant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Paolo GRILLI, commerçant, demeurant à L-4448 Soleuvre, 16 rue Pierre Frieden.
- 2.- et Madame Danielle WAGNER, commerçante, demeurant à L-4448 Soleuvre 16 rue Pierre Frieden.

Lesquels comparants ont exposé au notaire soussigné et l'ont prié d'acter:

- que la société à responsabilité limitée dénommée «BOUTIQUE DANIELLE S.à r.l.» avec siège social à L-4011 Eschsur-Alzette, 87 rue de l'Alzette» constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert MULLER, alors de résidence à Esch-



sur-Alzette, en date du 20 décembre 1984, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 45 en date du 15 février 1985.

- que le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000.-) représenté par mille (1000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-€) chacune;
 - que les comparants sont les seuls associés à concurrence respectivement de chacun cinq cents (500) parts sociales;
 - qu'ils décident la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.
- que l'activité de la société a cessé et qu'ils sont investis de tout l'actif et qu'ils règleront tout le passif (dettes quelconques) de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;
 - que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leurs mandat;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au domicile de l'associé Monsieur Paolo GRILLI, actuellement à Soleuvre.
 - Les frais et honoraires des présentes sont évalués à huit cents euros (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Grilli; Wagner, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 septembre 2011. Relation: EAC/ 2011/12572. Reçu: soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 octobre 2011. Référence de publication: 2011143937/38.

(110166928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2011.

Rider S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. 4 Katz Design S.à r.l.).

Siège social: L-2269 Luxembourg, 10, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 96.176.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62827 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011143664/11.

(110166249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Trilantic Capital Partners IV (Europe) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.634.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143735/11.

(110165973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Ulysses Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.646.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2011143751/10.

(110166003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck